

Face à la pénurie médicale en Vendée, le Spip s'adapte pour faire respecter les obligations de soins

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de la Vendée a pour mission de prévenir la récidive. Plus de 30 % des personnes suivies sont des auteurs d'infractions sexuelles ou conjugales. La majorité a l'obligation de se soigner. Un enjeu complexe dans un département en pleine pénurie médicale.



Sophie Dauvé, directrice du Spip de la Vendée. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Elodie SARTOUX.

Publié le 07/02/2025 à 18h00

Journal numérique

En Vendée, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) accompagne 1 700 personnes pour lesquelles le tribunal a prononcé une peine. Elles peuvent être incarcérées ou sorties de détention et placées sous contrôle judiciaire avec une obligation de soins « **pour la très grande majorité d'entre elles** », indique Sophie Sauvé, directrice de ce service déconcentré de l'administration pénitentiaire, à La Roche-sur-Yon. Parmi elles, 24 % écrouées en maison d'arrêt pour violences conjugales ; 25,9 % suivies en milieu ouvert. Les agressions sexuelles et les viols représentent 16,6 % des infractions principales des auteurs incarcérés en Vendée. En milieu ouvert, elles représentent 8 % des personnes suivies par le Spip.

Lire aussi : TÉMOIGNAGE. « Plus jamais ça » : auteur d'agressions sexuelles sur des ados, il se soigne pour ne pas récidiver

Dans le cas d'une obligation de soins, les auteurs sont libres de choisir leur praticien, mais pour les infractions les plus graves, souvent assorties à de longues peines, ils sont automatiquement suivis par un médecin coordinateur, *via* une injonction de soins. « **C'est une mesure spécifique et plus contraignante que l'obligation**, précise Sophie Dauvé. **Il vérifie la nature, l'efficacité des soins et fait le lien entre l'équipe soignante et le juge d'application des peines.** »

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace **J'y vais**

Des obligations de soins mais pas assez de médecins

Le Spip fait face à une grande difficulté : la pénurie de médecins en Vendée. « **C'est un enjeu qui nous dépasse**, déplore la directrice. **Les violences sexuelles et conjugales augmentent**, notamment dans la phase de réponse pénale. **Les besoins de soins obligatoires sont donc plus nombreux alors que les possibilités et outils de soins sont limités.** »

La trentaine de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, qui suivent en moyenne 67 personnes chacun, est confrontée à un dilemme : « **On doit les orienter, mais la contrainte est de savoir quel sera le délai de prise en charge, dans quelle structure, si elle est adaptée, ou est-ce que par défaut on oriente vers un généraliste, alors qu'on sait pertinemment qu'ils auraient besoin de spécialistes** », explique l'un d'eux.

Lire aussi : Auteurs de violences sexuelles et conjugales : « Ils commettent des horreurs mais il faut les aider »

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

Pour faire face, l'équipe « **compose** », fait appel à des médecins coordinateurs de La Rochelle (Charente-Maritime), et les auteurs s'adaptent en se soignant parfois hors de la Vendée ou en visio.

De la pédagogie pour faire adhérer aux soins

En dehors de l'association Rapavv (Réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violences) et de deux psychologues de l'hôpital psychiatrique Georges-Mazurelle, aucun soin spécialisé n'existe pour ce type de public en Vendée. « **Le travail de Rapavv est extrêmement précieux. Sans elle, les délais de prise en charge seraient beaucoup plus longs** », reconnaît la directrice, qui met d'ailleurs ses locaux à disposition de l'association pour les rencontres.

Le Spip s'appuie aussi sur le **Criavs** (Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles). « **Le manque d'offres de prise en charge spécifique nous oblige à former des professionnels de tous niveaux pour faciliter les orientations, évaluations et prises en charge** », indique Sophie Dauvé. Car être prêt à se soigner se travaille et demande un cheminement.

Certains n'ont pas conscience d'avoir commis une infraction. Une conseillère prend l'exemple d'un père condamné pour agressions sexuelles sur ses enfants : « **Pour lui, ce n'était pas de la violence sexuelle car il n'y a pas eu de coups ou de douleurs.** » Dans ces cas-là, le Spip fait de la pédagogie : rappel de la loi, de la sémantique, du caractère d'ascendance... « **Il faut déconstruire des stéréotypes parfois construits depuis l'enfance. Beaucoup ont été victimes plus jeunes. Je sais que c'est difficile à entendre pour le grand public, mais ils sont souvent en grande souffrance. Il faut pouvoir l'entendre pour les accompagner sans minimiser leur geste.** »